



## Charte de bonne conduite lors d'une séance en visioconférence

Les séances en visioconférence sont des séances scolaires à part entière. Pour qu'elles continuent à se dérouler dans de bonnes conditions, il convient d'adopter une conduite identique à celle à tenir à l'école.

1. L'activation de la caméra est obligatoire tout au long de la séance. Chaque élève doit savoir ouvrir et couper son micro (Pour les plus jeunes l'assistance d'un adulte peut être nécessaire). Il est également conseillé d'utiliser un casque si vous en avez un.
2. Au même titre qu'en présentiel, l'assiduité et la ponctualité doivent être respectées par chacun. La tenue de l'élève doit être comparable à celle de l'école. Les repas doivent être pris en dehors des séances de visioconférence. L'élève doit être assis à une table dans un espace permettant la concentration.
3. Les parents sont invités à laisser leur enfant seul avec son enseignant dès le début de la séance et ne doivent pas intervenir dans la relation pédagogique entre le professeur et ses élèves.
4. L'enseignant distribue la parole, l'élève doit se signaler pour parler et attendre que l'enseignant lui donne la parole. Chacun doit ouvrir son micro lorsqu'il a la parole et couper son micro lorsqu'il ne parle pas. Les bruits parasites doivent être évités.
5. Les conversations personnelles, commentaires déplacés ou bavardages en parallèle de l'intervention du professeur sont interdits, y compris sur le tchat.
6. Il est interdit de filmer, photographier, enregistrer la séance de visioconférence, sauf accord de l'enseignant, afin de respecter le droit à l'image des participants. La diffusion des cours et documents est également interdite hors des membres de la communauté éducative du lycée Bonaparte.
7. Tout manquement à ces dispositions sera sanctionné par l'exclusion de la séance. En cas de récidive l'élève pourra être exclu temporairement de l'ensemble des visioconférences de la classe.

## Charter of good conduct during a videoconference session

The videoconference sessions are mandatory school sessions. To ensure that they continue to take place in good conditions, they should be conducted in the same way as at school.

1. Camera activation is mandatory throughout the session. Each pupil must know how to open and switch off the microphone (for younger pupils the assistance of an adult may be necessary). It is also advisable to use a headset if you have one.
2. As in the classroom, attendance and punctuality must be respected by everyone. The student's dress should be comparable to that of the school. Meals must be taken outside of the video-conference sessions. The student must be seated at a table in a space that allows concentration.
3. Parents are invited to leave their child alone with the teacher from the beginning of the session and must not interfere in the pedagogical relationship between the teacher and his/her students.
4. The teacher distributes the floor, the pupil must signal to speak and wait for the teacher to give him/her the floor. Everyone must open their microphone when they have the floor and switch off their microphone when they are not speaking. Parasitic noises must be avoided.
5. Personal conversations, inappropriate comments or chatting in parallel with the teacher's intervention are forbidden, including in the chat room.
6. It is forbidden to film, photograph or record the videoconference session, except with the agreement of the teacher, in order to respect the image rights of the participants. It is also forbidden to broadcast the lessons and documents outside the members of the educational community of the Bonaparte High School.
7. Any breach of these provisions will be punished by exclusion from the session. In the event of a repeat offence, the student may be temporarily excluded from all videoconferences in the class.

J'ai pris connaissance de cette charte et y adhère.  
I have read this charter and adhere to it.

Signature de l'enfant :  
Child's signature :

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Signature des parents :  
Parent's signature :